

Etape 1	Prévenez le propriétaire de votre départ	
Etape 2	Payez le loyer et les charges jusqu'au terme du préavis	Permettez la visite de votre logement (2h par jour maximum) Préparez votre état des lieux de sortie : - Videz le logement de vos meubles et objets personnels, - Faîtes le ménage, - Pensez aux réparations qui incombent au locataire, - Fixez un rendez-vous avec votre propriétaire pour l'état des lieux .
Etape 3	Etat des lieux : - Il est préférable que l'état des lieux se déroule le jour de la restitution des clés, - Il ne concerne que les éléments mentionnés dans l'état des lieux d'entrée, - Faîtes relever les index de consommation d'eau, électricité et gaz, - Restituez les clés.	
Etape 4	Autres démarches : - Pensez à prévenir plusieurs jours avant votre départ vos agences EDF-GDF et France Télécom afin de résilier vos abonnements et effectuer un relevé de compteur, - Prévenez votre assureur de votre déménagement (vous pouvez soit mettre un terme à votre contrat soit le transférer sur votre nouveau logement), - Contactez la CAF, la sécurité sociale, le trésor public, votre banque pour leur signaler votre changement d'adresse. Vous pouvez l'effectuer directement sur le site du gouvernement : www.changement-adresse.gouv.fr - Vous pouvez également faire auprès de votre bureau de poste une demande de suivi de courrier (service payant).	